



Supplément n°1 au bulletin n° 254

Vie des S1 des retraité·es Protection sociale

Éditorial

**Attaques, fragmentation, discriminations...
une seule réponse : SOLIDARITÉ !**

Depuis 10 ans, la macronie n'a eu de cesse de détruire une à une toutes les conquêtes sociales... Retraite, Sécurité sociale, Salaires et Pensions, Services publics... Et bien sûr, comment mieux faire qu'en s'en prenant aux personnes mêmes, bien souvent actrices et acteurs de ces conquêtes ? Les retraité·es sont devenu·es l'objet de tous les maux/mots « Profiteurs, nantis, boomers... » Nous ne répéterons jamais assez que les pensions sont des salaires continués, et pas des allocations consenties au nom de je ne sais quelle sorte de compassion, et que les retraité·es, par leurs nombreux engagements associatifs, citoyens ou familiaux contribuent encore pour 1,9 % (autour de 55 milliards quand même !) à la création des richesses de ce pays. Non au séparatisme social, instrument de casse sociale érigé en totem par ce pouvoir !

Pourtant, les projets sont bien de ramener les retraites à ce qu'elles étaient avant les années 80..., c'est-à-dire complètement décrochées du niveau de vie des actif·ves et synonyme de grande pauvreté. Comme si cela pouvait profiter à ces dernier·es ! Nous en avons bien fait la cuisante expérience : des décennies de blocage des salaires n'ont jamais profité aux bas salaires, ni même aux conditions de travail, et aujourd'hui, les mêmes qui prônaient cela pour les salaires, dans certaines organisations syndicales, ayant pris de l'âge, voudraient cliver entre les petites et les grosses retraites, introduire une part de capitalisation alors que la retraite médiane est autour de 1850 € bruts et la moyenne 1666 € bruts... Les réformes successives des retraites vont mécaniquement les faire baisser cruellement dans les années qui viennent : allongement de la durée de cotisation, poids croissant de la décote, fin de la bonification pour les enfants nés après 2004...

Nous exigeons le retour de l'indexation de nos pensions sur les salaires et un rattrapage immédiat de 10 %, ainsi que la fin des écarts femmes/hommes.

Sans compter le poids exorbitant et croissant de la complémentaire santé pour toutes et tous, aggravé pour les retraité·es depuis l'exclusion par l'État de la prise en charge d'une part de leur cotisation. C'est un coin supplémentaire non seulement dans la casse du statut, mais tragique aussi, dans la volonté de casser la Sécurité sociale en obligeant ainsi un financement par les individus de caisses toujours plus à but lucratif que mutualiste. Comme vous allez le lire, le chemin pour l'affiliation est d'une complexité désastreuse. **Beaucoup d'improvisation et de chausse-trappes, en particulier pour les néo retraité·es !**

Aussi, nous vous invitons à une journée d'information spéciale retraité·es le jeudi 1^{er} octobre ! Attention, il faudra déposer votre demande de stage dès la pré-rentrée si vous êtes encore actif ou active pour quelques temps ! Nous avons pour objectif d'apporter toutes les informations utiles pour ne pas risquer de se retrouver sans couverture complémentaire santé. Lieu à préciser, soyez vigilant·es.

Une seule réponse à ces terribles attaques : solidarité intergénérationnelle ; restons syndiqué·es et mobilisé·es, c'est le moyen de rester informé·es et de partager la réflexion collective, notamment dans les stages actif·ves/retraité·es que nous organisons !

Mais aussi, solidaires dans nos luttes, dans nos revendications : les salaires d'aujourd'hui sont les retraites de demain, et toutes les pertes qu'elles ne subiront pas sont des conquêtes pour les actif·ves d'aujourd'hui !

En attendant, bonnes vacances à toutes et tous !

Corinne Baffert & Michel Lombart

Du côté de l'Ardèche

Le 29 avril a eu lieu, dans la bonne humeur, l'assemblée générale de l'Ardèche et de la Drôme à Cruas. Plein d'invité·es : Marie-Laurence Moros, Corinne Baffert et Michel Lombard, qui ont réussi l'exploit de trouver Cruas. Le matin ces intervenant·es de qualité nous ont apporté les dernières nouvelles académiques et nationales. Notamment le dernier épisode du roman feuilleton qui nous passionne toutes et tous : la Protection Sociale Complémentaire.

L'après-midi fut studieuse. Nous sommes allé·es au centre d'information Odysselec de la centrale de Cruas-Meysse.

Dominique Maucourant

Heureux comme un·e retraité·e en Drôme ?

Nous sommes, à ce jour, 76 retraité·es SNES en Drôme.

- Heureux parce que nous avons pu nous informer sur les projets gouvernementaux concernant la Protection Sociale Complémentaire (PSC) au cours de réunions ou stages organisés en 26-07 et animés par des responsables nationales compétentes et disponibles les 7, 21 et 28 novembre 2025 et le 12 janvier 2026.

- Heureux parce que nous avons pu participer à quelques manifestations pour la défense des retraité·es et l'amélioration de leurs retraites les 6 novembre, 2 décembre 2025, 23 février et 2 avril 2026.

- Heureux d'avoir été convié·es à des réunions à la FGR, réunions auxquelles certain·es ont participé sans modération et dans la convivialité.

- Heureux enfin de se rendre à Cruas le 29 avril pour l'Assemblée générale des retraité·es 26-07. Cette A.G. en présence des représentant·es nationaux, académiques et départementaux va nous permettre de faire le point sur la situation et de débattre de l'avenir.

À bientôt pour une rencontre fructueuse et conviviale.

Claudie Breuil et Robert Faresse



Réunion du 29 avril à Cruas

Les nouvelles de Savoie

Cette année le bureau des retraité·es du SNES-FSU de Savoie s'est réuni environ tous les mois et demi pour faire le point sur les adhésions qui demeurent stables, discuter de l'actualité politique et sociale et organiser des actions avec l'intersyndicale ainsi qu'avec le bureau du S2 (où siège d'ailleurs notre trésorier).

Fin avril, a eu lieu notre assemblée générale au Bourget-du-Lac, à laquelle ont participé Marlène Tasset et Ronan Colleaux, co-secrétaires départementaux, qui nous ont informé·es sur la réalité du terrain dans le secondaire et Marie-Laurence Moros, responsable nationale des retraité·es du SNES-FSU, dont l'intervention sur la Protection Sociale Complémentaire a été très appréciée.

*Myriam Chatel et Danielle Geninatti
co-secrétaires départementales du SNES-FSU retraité·es de Savoie*

On peut encore mieux faire en Haute-Savoie

Avec Jean-Michel et Jean-Claude nous continuons à animer et à gérer le S1 en systématisant nos AG de retraité·es dans les différents secteurs du département.

Si nous augmentons notre nombre de syndiqué·es par rapport à l'an passé, il nous reste des marges de progression et à convaincre largement que rester syndiqué·e à la retraite est essentiel. Dans le même temps nous avons besoin d'étoffer l'équipe départementale pour que nos activités et actions puissent être plus visibles et efficaces.

*Jean-Michel Labaille, Jean-Claude Lardeau, Michel Lombard
pour le S1 des retraité·es de Haute Savoie*

Rencontre en Isère avec la Mgen : retraité·es et contrat collectif

Rien n'est simple, et tout se complique depuis que la Fonction publique a décidé d'en finir avec le lien intergénérationnel actif·ves /retraité·es pour la protection sociale complémentaire. Au final, et grâce aux âpres négociations menées par le SNES et la FSU, les retraité·es peuvent adhérer au contrat collectif, mais sans financement du ministère, et par des démarches souvent si floues ou complexes qu'on ne peut pas véritablement se sentir bienvenu·es.

Une délégation SNES et FSU retraité·es de l'Isère (Françoise Guillaume, Chantal Blanc-Tailleur et Jacques Agnès) a rencontré la MGEN (Svetlana Dessus, responsable régionale chargée du déploiement du contrat PSC / Rectorat et Fabien Laperrière, responsable régional Relations institutionnelles et ESS) le 18 mai 2026 dans le cadre de l'**ouverture du contrat collectif santé du MEN pour les ex-agent·es retraité·es**. Si des points se précisent peu à peu, d'autres questions, parfois cruciales surgissent, ou sont loin d'être résolues.

Deux remarques préalables des délégué·es MGEN :

- La mutuelle MGEN « historique » et MGEN « prestataire » retenue par le ministère de l'EN pour la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) **sont deux entités différentes, à ne pas confondre**. Pour la FSU, une double casquette qui ne fait qu'augmenter la confusion parmi un grand nombre de nos adhérent·es retraité·es !
- Toute la communication du prestataire MGEN, dont le diaporama qui nous est présenté et doit nous être communiqué, **est contrôlée et validée officiellement par le ministère**, il n'y a pas de marge de manœuvre possible.

Après la projection d'un diaporama sur le déploiement de la PSC pour les retraité·es (qu'on aurait dû recevoir...), a suivi la série de questions/réponses ci-dessous.

1°- Éligibilité au contrat collectif santé

Sont éligibles :

- les ancien·nes agent·es tel·les que défini·e par l'accord ;
- les ancien·nes agent·es détaché·es ;
- les retraité·es exerçant une activité rémunérée n'ouvrant pas de nouveaux droits à la retraite.

Ne sont pas éligibles :

- les retraité·es vivant à l'étranger ;
- les agent·es, qui ne sont pas à la MGEN et qui ne touchent que la pension de réversion d'un·e agent·e conjoint·e ;
- **les agent·es qui n'étaient pas adhérent·es au contrat collectif au moment de prendre leur retraite.**

Attention : « *Le bénéficiaire retraité qui, postérieurement à la liquidation d'une pension de retraite, exerce de nouveau une activité rémunérée ouvrant droit pension est résilié de son contrat collectif retraité et ne pourra définitivement plus y adhérer.* »

FSU : les agent·es actifs/ves, **ayant fait le choix de la dispense, ne sont donc pas éligibles**. Ont-elles/ils eu cette information de la part de l'employeur ? de MGEN ? Si non, cela pose problème !

MGEN : pas de la part de l'employeur et donc pas de la part de MGEN (voir remarque ci-dessus). Conscience que cela est problématique.

2°- Retraité·es du « stock », i.e celles et ceux déjà en retraite

« *Ils et elles peuvent faire le choix d'adhérer au contrat collectif santé à partir du 1^{er} mai 2026, sans questionnaire de santé, dans un délai de deux ans à compter de cette date.* »

MGEN : chaque retraité·e doit faire la démarche, **par téléphone uniquement**, auprès de MGEN ; elle ou il ne sera pas sollicité·e.

FSU : Plusieurs de nos adhérent·es ont initié la démarche, parfois avant le 1^{er} mai, parfois plusieurs fois. Au bout du bout, il leur était demandé de rappeler en novembre ! Cela pose deux problèmes :

- l'incidence financière pour les personnes qui souhaitent adhérer au plus vite au contrat collectif en raison de coût de contrat et/ou de hauteur de remboursements plus intéressants. Elles en sont privées dans l'intervalle et c'est préjudiciable.
- le délai de deux ans qui n'est pas respecté et n'est plus que de un an et demi dans les faits.

MGEN : *elle ne veut pas que les retraité·es viennent aussi tôt pour ne pas engorger le système [sic !]. En ce moment, elle est très occupée par les rendez-vous avec les actifs·ves (sur des affiliations en santé complexes ou sur les affiliations en prévoyance). De plus, la priorité est donnée aux futur·es retraité·es proches jusqu'à fin octobre environ. Il sera alors plus facile de s'occuper des actuel·les retraité·es à partir de novembre 2026. Le délai est suffisant pour faire un choix et il y aura moins de personnes à informer que chez les actif·ves donc ce sera plus rapide sans risque d'engorgement.*

FSU : Pourquoi a minima ne pas faire courir le délai de deux ans à compter du 1^{er} novembre 2026 ?

MGEN : pas de prise de décision au local. Nous allons faire remonter ces deux points au national, mais la décision appartient aux ministères, pas à MGEN.

3°- Retraité-es du « flux », en retraite à compter du 1^{er} mai

« Ils et elles peuvent faire le choix d'adhérer au contrat collectif santé à partir de la date de cessation d'activité, sans questionnaire de santé, dans un délai de un an à compter de cette date ».

MGEN : elle a le listing des futur-es retraité-es très proches de mai et juin 2026. C'est elle qui les contacte individuellement pour les informer que leur contrat en tant qu'actif-ves s'arrête à la date de cessation d'activité et leur donne l'information ci-dessus. Si l'intéressé-e est contacté-e après son départ en retraite et choisit l'adhésion au contrat collectif, il y a rétroactivité du contrat sur un mois (ne concerne que les départs en mai et juin).

Pour les futur-es retraité-es à partir de juillet (donc de fait à partir du 1^{er} septembre), c'est l'employeur qui est censé informer les personnels de la fin de leur contrat en tant qu'actif-ves à la date de cessation d'activité. MGEN en sera informée au cas par cas par le biais de la Déclaration Sociale Nominative (DSN). Aucune autre information ne leur sera donnée.

FSU : notre préoccupation est qu'aucun-e agent-e ne se retrouve sans couverture en santé au passage à la retraite. Or ce délai de 1 an pour faire son choix est trompeur. Que se passe-t-il si l'intéressé-e ne souscrit pas immédiatement au contrat collectif au passage à la retraite pour se laisser le temps de la réflexion ?

MGEN : alors, elle ou il devra prévoir une autre solution en souscrivant à une complémentaire santé individuelle de son choix le temps de la décision.

FSU : cette information est-elle donnée aux futur-es retraité-es ? **Non**, reconnaît MGEN.

FSU : pourtant, cette alternative devra être anticipée pour être effective au premier jour de la retraite, afin qu'il n'y ait pas d'interruption de couverture en cas de besoin de santé.

MGEN : oui mais la personne pourra quand même venir sur le contrat collectif retraité-e dans ce délai d'un an.

Attention, DANGER : toute adhésion à une complémentaire santé individuelle dure au minimum un an ! Donc il faudra anticiper à la fois la résiliation de son contrat individuel et l'adhésion au contrat collectif, pile poil au jour près, au bout de un an !

4°- Autres questions posées par la FSU :

Dans le cas de deux conjoint-es retraité-es du MEN, y a-t-il obligation que chacun-e souscrive au contrat collectif ?

Non, l'un-e peut être ayant droit de l'autre. Cela peut être intéressant suivant les tranches d'âge.

La résiliation du contrat collectif santé pour un-e retraité-e peut-elle intervenir dès un an d'ancienneté ?

Oui puisque pour un-e retraité-e l'adhésion à ce contrat est facultative.

Si un-e retraité-e qui a souscrit au contrat collectif, le quitte pour retourner à un contrat individuel, que pourra lui proposer MGEN ?

La MGEN ne lui proposera que le seul contrat « EFFICIENCE SANTE » ouvert à « n'importe qui ». Cette complémentaire santé propose 5 niveaux de couverture qui protègent à la fois votre santé et votre budget ». Elle est aussi présentée comme « la complémentaire santé pour retraité-es et séniors »).

ATTENTION : Le choix, dans un premier temps, du contrat collectif retraité-es ne permettra pas le retour au contrat individuel détenu précédemment par tout-e ancien-ne adhérent-e à la MGEN. Une exception sera faite aux personnes à la retraite depuis moins de 4 ans qui pourront retrouver leur ancien contrat.

Dans le cas d'un-e retraité-e qui a souscrit au contrat collectif santé mais ne veut pas des garanties additionnelles « Frais d'obsèques » et « Dépendance », un contrat individuel en Prévoyance peut-il lui être proposé par la MGEN ? **Non**, reconnaît MGEN.

Une information complète sur toute la démarche, du type Guide MGEN de la PSC pour les retraité-es, est-elle envisagée ? **Non**, mais MGEN en prépare un pour les stagiaires en vue de leur rentrée. On pourrait y songer pour les retraité-es. *Chantal Blanc-Tailleur*

Qu'est devenue la MGEN ?

Pendant de nombreuses années, sous une double identité mutualiste et syndicaliste, la MGEN bénéficiait d'une confiance générale dans le milieu enseignant. L'adhésion était quasi systématique à l'entrée dans le métier .

Si les dirigeant-es de la mutuelle appartenaient à la tendance majoritaire de la FEN puis à l'UNSA , elles et ils ont été, pour certain-es, animé-es d'un véritable esprit mutualiste quand d'autres furent davantage soucieux de leur carrière dans la mutuelle. Les choix faits, ensuite, dans les années 80, de se tourner vers le marché, ont contribué à un éloignement de la MGEN dans la défense de la « Sécu ». Dans le même temps les tensions étaient parfois grandes dans les comités de section départementaux où les choix de la mutuelle sont contestés.

Depuis, les militant-es du SNES-FSU se sont souvent désinvesti-es de la vie de la MGEN et les rencontres, au niveau national, ne reprennent que depuis quelques années. Depuis plusieurs années, la mutuelle s'est inscrite dans un processus d'intégration (groupe VYV...) et s'est trouvée en situation de pouvoir répondre à l'appel d'offre de la PSC. Nous connaissons les conditions difficiles de cette mise en place et l'énorme travail des militant-es de la FSU dans les discussions nationales pour améliorer un dispositif que nous n'avons pas voulu. Les récentes enquêtes dans *Que choisir* ou les articles dans la presse (*Canard enchaîné* du 20.05.2026) montre un mécontentement grandissant à la mise en place de ce contrat collectif .

En ce qui concerne les retraité-es, il nous faudra continuer à expliquer « ce dispositif destructeur de la Sécu » et convaincre, au-delà de nos syndiqué-es que la seule solution pour éviter ce contrat perdant/perdant est de se battre pour le 100 % sécu des soins prescrits.

Michel Lombart